



## Commercialisation en ligne

# LES OTA SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES

Une erreur s'est glissée dans l'encadré de notre dernier dossier intitulé « Le nouvel équilibre de la commercialisation en ligne », avec la publication de la liste 2014 et non 2015 des signataires de la « Charte de bonnes pratiques ». Les entreprises qui ont signé les documents de la FNHPA destinés à informer les gérants de camping des méthodes commerciales des signataires et de leurs engagements sont les suivantes :

- ANWB

- Camping&Co
- Locasun
- Locatour – Travel Factory
- Interbooking Service
- Chalets Découverte
- Camping market
- NBR Booking
- Vayacamping/ Rural Option
- La France du Nord au sud

**Celles qui n'ont pas renouvelé leur signature sont les suivantes :**

- Octopode - La Compagnie des Vacances
- Sarl Gitotel ■